

La loi Fioraso en marche, des risques pour les STAPS

Christian Couturier, SNEP

Anne Roger, SNESUP, élue CNU 74^{ème} section, élue CNESER

Lors d'un précédent courrier du SNEP, nous vous avons alerté sur les risques pour les STAPS d'une mise en œuvre anticipée de la loi ESR. Nous ne traiterons ici que d'un seul aspect, qui touche directement les STAPS dans leur construction historique.

L'exposé des motifs (disponible sur le site du gouvernement) dit la chose suivante : « *Notre système d'enseignement supérieur et de recherche est trop complexe et trop peu lisible. La mise en place du système « licence-master-doctorat » (LMD), adopté à Bologne et destiné à harmoniser et simplifier l'offre de formation, a généré, faute de suivi central, une prolifération de diplômes et d'intitulés. Aujourd'hui notre catalogue de filières de formation et de diplômes est à l'évidence incompréhensible.*

Plus de 8 000 intitulés de licences et de masters, sans compter ceux des écoles non habilitées par le ministère de l'enseignement supérieur et la recherche : les familles, et particulièrement les plus modestes, les étudiants, les entreprises, et même parfois les responsables universitaires eux-mêmes, s'y perdent »

La traduction immédiate de ces idées est de passer de plus de 300 intitulés de licences à 35 environ. Soit une réduction radicale ! (proposition du comité de suivi des licences)

Un problème de méthode

Comme nous l'avions indiqué dans le courrier envoyé au ministère (voir avant-dernier mel), nous ne sommes pas opposés par principe à une réduction des intitulés. Mais nous souhaitons le temps de la réflexion sur les conséquences, sur des questions plus profondes de cohérence... songez par exemple que l'on parle ainsi de « lisibilité » liée au nombre d'intitulés sans que personne ne soit perturbé au ministère qu'il existe un « domaine » Sciences, Technologies, Santé dans lequel on regroupe mathématiques, sciences de la vie, et mécanique... entre autres !

Par ailleurs il faut mesurer l'impact que tout ça pourrait avoir sur les études, les parcours des étudiants et la reconnaissance des diplômes dans le milieu professionnel. C'est notamment important en STAPS évidemment. Nous aurions dû nous inscrire à la fois dans un temps plus long et dans une procédure de concertation large.

Le fond politique

La « lisibilité » est toujours inquiétante lorsqu'elle est présentée comme argument principal. Cette préoccupation masque bien souvent une illisibilité politique pour la grande masse des personnels. En reprenant les différentes interventions et annonces, on voit apparaître pourtant quelques lignes de forces :

- la mise en place d'une logique appelée « Bac-3, Bac+3 ». Il s'agit dans les faits d'une volonté de secondarisation du premier cycle universitaire, comme est annoncée par ailleurs une primarisation du collège. A terme : un bloc primaire-collège sur le modèle du primaire, un bloc lycée-licence sur le modèle du lycée. Conséquences directes : les licences doivent devenir beaucoup plus généralistes pour coller au lycée, on peut envisager plus sereinement la suppression du Bac (voir actualité en cours), les licences devenant alors, à

l'instar de nombreux pays, le véritable lieu de la sélection pour la poursuite d'études, et il faut alors, comme l'a dit G. Raby (président du comité de suivi des licences) dans la presse, créer un « socle de fondamentaux » faisant suite au socle commun de la scolarité obligatoire : de socle en socle on se demande à quel âge on va commencer à monter les murs ! Bref, pour le dire crument la licence de demain sera le Bac d'hier. On dit vouloir le supprimer, en fait, il se déplace !

- La question du coût est le point aveugle de la réforme. En fait, tout le monde espère faire des économies en multipliant le principe de « tronc commun » : G. Raby a pris l'exemple des STAPS dans leur état actuel pour dire que ça pourrait servir de modèle pour les autres disciplines (L1 commune, L2 avec quelques options pour découvrir et diversification réelle en L3). Par expérience, lorsqu'on prend l'exemple des STAPS, comme dans le secondaire lorsqu'officiellement on prend l'exemple de l'EPS, on devrait s'en glorifier, mais c'est signe qu'il va faire mauvais...
- Enfin il faut rappeler le fond idéologique de la marche forcée vers l'autonomie, derrière laquelle se cache la concurrence entre les universités. Résumons : un des gros points de la loi Fioraso, qui change radicalement l'université, c'est le passage du principe d'habilitation à celui d'accréditation. Pour aller vite, les diplômes ne sont plus validés par le respect d'un cadrage national, mais on accrédite des composantes à qui on donne ainsi le droit de délivrer ou non des diplômes sur la base, comme dans d'autres pays, de « standards » minimum (pour l'instant non définis). On passe ainsi d'un contrôle de l'Etat, garant du service public dans l'homogénéité de l'offre sur l'ensemble du territoire (et donc du niveau attendu) à un contrôle local. Bien entendu il y a déjà des biais dans cette logique, mais elle sera accentuée dans la nouvelle politique d'accréditation. La latitude plus importante laissée aux universités introduira mécaniquement une concurrence accrue.
- Un dernier point, celui-ci spécifique aux STAPS. La concurrence existe depuis longtemps, entre les diplômes universitaires et Jeunesse et Sport, bien que celle-ci soit plus symbolique que réelle jusqu'à présent (JS étant plutôt sur les diplômes de niveau V, IV et un peu III). Elle est réactivée aujourd'hui pour des raisons, comme souvent d'ailleurs, assez obscures et politiciennes. Côté ministère des sports, on verrait en effet d'un bon œil l'impossibilité pour celles et ceux, disposant d'une licence, d'obtenir une carte professionnelle et travailler dans le vaste secteur de l'emploi « sportif ». Or une réduction en STAPS du nombre de licences (5 actuellement, sans compter les licences pro) aurait un impact négatif sur l'employabilité. Rappelons que dans un passé récent, on a dû se battre pour que nos licencié-es puissent ne serait-ce que se présenter au concours des ETAPS.

Le point sur la situation actuelle

Le comité de suivi des licences (CSL) et le comité de suivi des masters (CSM) ont engagé le travail. Concernant les licences, G. Raby, conscient du problème des STAPS, n'annonçait pas *a priori* une réduction des intitulés. Mais la logique d'ensemble proposée par le ministère imposerait de ne plus avoir de spécialités, indiquées sur le diplôme, mais uniquement des parcours, qui eux ne figureraient pas sur le diplôme. On voit ce que ça signifierait du point de vue de l'emploi si nous n'avions plus qu'une « licence STAPS » sans autre indication. Le compte rendu du dernier CSL indiquait donc la possibilité de travailler à des « suppléments aux diplômes » qui seraient visibles. Mais ça demande de retravailler *a minima* les fiches RNCP actuelles basées sur des « mentions » ou « spécialités » ainsi que le code du sport probablement.

Mais le problème n'est pas réglé pour autant, car, comme rappelé dans le chapitre précédent, le

« parcours » reste de la responsabilité « locale ». En gros, c'est l'université qui décidera du contenu concret, sans cadrage national. Quelles garanties pour l'employeur ? Et quelles garanties pour les STAPS qui, au sein de telle ou telle université, auront à composer, plus qu'auparavant, avec les rapports de forces locaux.

Bien entendu, on ne peut déconnecter le problème des licences avec celui des masters. Et les logiques sont les mêmes concernant la « lisibilité » et la politique de site (autonomie !). Par exemple dans le compte rendu du CSM du 15 mai, le réseau de VP CEVU mentionne qu'il « conviendrait pas exemple de ne pas faire apparaître de mentions reflétant une spécificité de l'établissement allant à l'encontre de la politique du site » ! C'est relativement explicite sur la « localisation » à venir. Par ailleurs, faute d'être reconnu comme un domaine à part entière, qu'est-ce qui empêcherait un éclatement des STAPS au niveau des masters ? Les masters éducatifs partent des ESPE (mais quid de l'intervention au sens large, pas seulement dans le cadre de l'éducation nationale), les masters APA vers la santé, management en gestion, et entraînement, bien sûr, supprimé au profit des formations du ministère des sport, délégué aux fédérations ?

Bref, tout ceci demande vigilance et, le cas échéant, mobilisation.

Le calendrier proposé au CNESER est le suivant : les licences doivent être opérationnelles à la rentrée 2014, et les masters en 2015.

Etat des lieux

Les STAPS continuent à être une filière qui présente un attrait certain. Elle reste également dépendante de son débouché massif et historique : le métier d'enseignant (CAPEPS mais aussi ne l'oublions pas PE). Les variations de flux à grande échelle correspondent aux perspectives du nombre de postes au CAPEPS, même si des décalages existent sur le long terme. Ces étudiants qui rentrent en masse pour ce métier se reconvertissent pour beaucoup en cours de route et tout le monde en bénéficie. C'est une filière « populaire » dans le sens où elle permet des études pour des étudiants issus de CSP défavorisées (elle était la deuxième il y a quelques années après les IUFM) et elle est professionnalisante (tout le monde a en tête les statistiques de l'ex ONMAS).

Par conséquent, il ne manque pas d'arguments pour défendre le bilan et ne pas accepter de dégradations éventuelles.

Actuellement, chose relativement rare pour être notée, tous les « partenaires » sont calés sur cette idée : les syndicats représentatifs (SNEP, SNESUP), l'organisation étudiante spécifique (ANESTAPS), la C3D, et les enseignants si l'on en juge par les retours positifs à notre courrier au ministère pour dénoncer la situation. Il y a donc une convergence de points de vue qu'il faut utiliser pour faire pression.

Vous trouverez en pièce jointe de communiqué de presse du SNESUP, la C3D doit écrire au ministère, mais il faut que dans chaque centre on trouve le moyen d'élaborer rapidement une réaction, sous forme de motion ou de courrier collectif, y compris avec les représentants des étudiants si c'est encore possible. En tout état de cause, il faudra, selon la tournure que prendront les événements, être prêts à « bouger » dès la rentrée. Nous vous informerons autant que possible, même pendant l'été !

Demandes immédiates :

- Que les STAPS deviennent définitivement un « domaine » à part entière : toutes les tentatives de nous installer dans d'autres est soit très formelle (et inutile), soit épistémologiquement problématique. A notre connaissance peu de monde s'est battu pour cette demande pourtant logique lorsque le problème s'est posé par le passé. Nous pensons que c'est une erreur que l'on risque de payer aujourd'hui.
- Que l'on envisage les évolutions à venir de définition des diplômes dans un temps « raisonnable » (une décision prise dans le mois qui vient est un pied de nez à la démocratie) et avec la consultation des personnels intéressés : enseignants, enseignants-chercheurs, étudiants.
- Que l'on préserve la possibilité pour les licencié-es STAPS d'obtenir une carte professionnelle.
- Que l'on organise l'année prochaine une table ronde interministérielle sur les qualifications dans les métiers du sport.

Au final, trois points nous paraissent être déterminants : la réussite des étudiants, en particulier au niveau licence, le maintien de qualifications universitaires pour l'intervention dans le champ des APSA en tous milieux, le développement d'une recherche STAPS, non assujettie à d'autres domaines ou disciplines.